



ELECTIONS DU 9 AVRIL 2013

Commission administrative paritaire

Techniciens supérieurs du développement durable (TSDD)



Le nouvel espace statutaire : une réforme en trompe l'œil

Au 1^{er} octobre 2012, les contrôleurs des affaires maritimes (CAM) des spécialités « navigation et sécurité » et « pêches, cultures marines et environnement », les contrôleurs des TPE et les techniciens supérieurs de l'équipement (TSE) sont reclassé(e)s dans le corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD), **soit 10 mois après la date limite** du 31 décembre 2011, fixée par le décret interministériel !

Les ministres successifs obsédés par les fusions de corps ont laissé filer les délais. Présenté comme une réforme majeure de la catégorie B, le NES est arrivé. Mais à quel prix !

Encore aujourd'hui, nombre de TSDD attendent toujours leur arrêté de reclassement !

Cette fusion avec le reclassement différencié des agents selon leur ancien corps ne satisfait personne.

Le retard pris constitue un manque à gagner par rapport aux agents des corps similaires de nombreux ministères dans lesquels la mise en place du NES a été beaucoup plus rapide. S'ajoute à cela le refus de l'administration d'appliquer une rétroactivité au 1er Janvier 2012 alors que le budget était prévu.

L'allongement de la **durée de la carrière** et le gain indiciaire souvent limité ne

(suite page 2)

Le 9 avril 2013

Votez pour les candidat(e)s FSU

TS en chef du développement durable

Fabienne CHENANTAIS DIR Ouest
 Claude SINOU DDTM du Finistère
 Estelle LABBE-BOURDON DREAL Bourgogne
 Jean-Luc TANGUY DM Martinique
 Françoise MOUZAN DDTM du Morbihan
 Philippe ESPINASSE DDT du Gers
 Jean-Noël PY CVRH Aix-en-Provence
 Paul COLIN DREAL Basse-Normandie

TS principal du développement durable

Maxime CAILLON DIR Centre-Ouest
 Paul MORVAN DDTM du Finistère
 Flora FOURNIER DDT du Gers
 Mathilde DIJOL DDT de l'Essonne
 Philippe GADENNE DRIEA d'Ile-de-France
 Georges BLANC DDTM du Var

TS du développement durable

Nathalie MEIGNEN DIRM Sud-Atlantique
 Laurent LE LOCK DDT des Deux-Sèvres
 Eric LE GUENNEC Voies navigables de France
 Bruno LEFEUVRE DREAL Bretagne
 Didier MARTINEAU DDT des Deux-Sèvres
 Claude BERTHOU DDTM du Finistère





(Une réforme en trompe l'œil - suite)

font qu'accompagner l'allongement de la durée de cotisation pour partir en retraite à taux plein, sans apporter de véritable amélioration de la carrière.

La FSU revendique une vraie réforme de la catégorie B avec **un corps à 2 grades** et un pyramidage **permettant à tous**

d'atteindre le sommet du corps, et un indice terminal équivalent à celui du 1er niveau de catégorie A.

La FSU revendique la refonte des régimes indemnitaires par **l'alignement sur les corps similaires les mieux dotés** d'autres ministères et la transformation des primes en points d'indice comptant pour les cotisations retraite.

Pour le reclassement immédiat des contrôleurs

Le reclassement des contrôleurs (CTPE et CAM) au premier niveau du NES est injuste. Depuis des années, contrôleurs des TPE et techniciens occupent les mêmes postes et exercent des missions de même nature. De même, les contrôleurs des Affaires maritimes ont des fonctions de même niveau.

Aussi, **la FSU revendique un reclassement immédiat des TSDD ex-contrôleurs** au deuxième niveau du NES, avec droit à un déroulement de carrière dans leurs spécialités.

La discrimination doit cesser entre TSPDD

Le nouveau 2^{ème} grade est composé des anciens TSE et des ex-contrôleurs principaux. Mais les coefficients d'ISS restent à 13,5 pour les ex-TSE et 16 pour les ex-CPTPE.

L'administration reconnaît cette injustice mais se donne encore 2 ans pour un rattrapage progressif.

La FSU exige **le coefficient 16 pour tous les TSPDD**, avec effet au 1er juillet 2012 puisque la réforme était prévue au budget à cette date.

Les chefs de subdivision sacrifiés de la réforme.

Depuis plus de 10 ans l'administration a détaché dans l'emploi de chef de subdivision des agents occupant des postes précédemment dévolus à des A, faisant ainsi des économies de rémunération.

La réforme du NES gomme toute reconnaissance de leurs qualifications et responsabilités et les reclasse simplement dans le 3ème grade.

Tout au plus, la DRH projette d'ouvrir 250 postes d'ITPE par examen professionnel ouvert à l'ensemble du corps et sur plusieurs années.

C'est la négation des efforts passés et présents des 800 chefs de subdivision en poste aujourd'hui.

La FSU revendique **le reclassement immédiat de tous les chefs de subdivision** en catégorie A.

Eche- lon	Durée	Indice majoré	Traitement brut	Cotisation Pension civile	CSG+C RDS	Solidarité chômage	Salaire net (hors primes, SFT, et IR)
Technicien supérieur du développement durable							
1 ^{er}	1 an	314	1 453,91 €	127,36 €	114,28 €	12,12 €	1 200,15 €
2 ^{ème}	2 ans	316	1 463,17 €	128,17 €	115,01 €	12,20 €	1 207,79 €
3 ^{ème}	2 ans	325	1 504,84 €	131,82 €	118,28 €	12,55 €	1 242,19 €
4 ^{ème}	2 ans	334	1 546,52 €	135,48 €	121,56 €	12,89 €	1 276,59 €
5 ^{ème}	3 ans	345	1 597,45 €	139,94 €	125,56 €	13,32 €	1 318,63 €
6 ^{ème}	3 ans	358	1 657,64 €	145,21 €	130,29 €	13,82 €	1 368,32 €
7 ^{ème}	3 ans	371	1 717,84 €	150,48 €	135,02 €	14,32 €	1 418,02 €
8 ^{ème}	3 ans	384	1 778,03 €	155,76 €	139,75 €	14,83 €	1 467,69 €
9 ^{ème}	3 ans	400	1 852,12 €	162,25 €	145,58 €	15,44 €	1 528,85 €
10 ^{ème}	3 ans	420	1 944,72 €	170,36 €	152,85 €	16,22 €	1 605,29 €
11 ^{ème}	4 ans	443	2 051,22 €	179,69 €	161,23 €	17,10 €	1 693,20 €
12 ^{ème}	4 ans	466	2 157,72 €	189,02 €	169,60 €	17,99 €	1 781,11 €
13 ^{ème}		486	2 250,32 €	197,13 €	176,88 €	18,76 €	1 857,55 €
Technicien supérieur principal du développement durable							
1 ^{er}	1 an	327	1 514,11 €	132,64 €	119,01 €	12,62 €	1 249,84 €
2 ^{ème}	2 ans	332	1 537,26 €	134,66 €	120,83 €	12,82 €	1 268,95 €
3 ^{ème}	2 ans	340	1 574,30 €	137,91 €	123,74 €	13,13 €	1 299,52 €
4 ^{ème}	2 ans	348	1 611,34 €	141,15 €	126,65 €	13,44 €	1 330,10 €
5 ^{ème}	3 ans	361	1 671,54 €	146,43 €	131,38 €	13,94 €	1 379,79 €
6 ^{ème}	3 ans	375	1 736,36 €	152,11 €	136,48 €	14,48 €	1 433,29 €
7 ^{ème}	3 ans	390	1 805,81 €	158,19 €	141,94 €	15,06 €	1 490,62 €
8 ^{ème}	3 ans	405	1 875,27 €	164,27 €	147,40 €	15,64 €	1 547,96 €
9 ^{ème}	3 ans	425	1 967,87 €	172,39 €	154,67 €	16,41 €	1 624,40 €
10 ^{ème}	3 ans	445	2 060,48 €	180,50 €	161,95 €	17,18 €	1 700,85 €
11 ^{ème}	4 ans	468	2 166,98 €	189,83 €	170,32 €	18,07 €	1 788,76 €
12 ^{ème}	4 ans	491	2 273,47 €	199,16 €	178,69 €	18,96 €	1 876,66 €
13 ^{ème}		515	2 384,60 €	208,89 €	187,43 €	19,88 €	1 968,40 €
Technicien supérieur en chef du développement durable							
1 ^{er}	1 an	365	1 690,06 €	148,05 €	132,84 €	14,09 €	1 395,08 €
2 ^{ème}	2 ans	380	1 759,51 €	154,13 €	138,30 €	14,67 €	1 452,41 €
3 ^{ème}	2 ans	395	1 828,97 €	160,22 €	143,76 €	15,25 €	1 509,74 €
4 ^{ème}	2 ans	410	1 898,42 €	166,30 €	149,22 €	15,83 €	1 567,07 €
5 ^{ème}	2 ans	428	1 981,76 €	173,60 €	155,77 €	16,52 €	1 635,87 €
6 ^{ème}	2 ans	449	2 079,00 €	182,12 €	163,41 €	17,33 €	1 716,14 €
7 ^{ème}	3 ans	471	2 180,87 €	191,04 €	171,42 €	18,18 €	1 800,23 €
8 ^{ème}	3 ans	494	2 287,36 €	200,37 €	179,79 €	19,07 €	1 888,13 €
9 ^{ème}	3 ans	519	2 403,12 €	210,51 €	188,89 €	20,04 €	1 983,68 €
10 ^{ème}	3 ans	540	2 500,36 €	219,03 €	196,53 €	20,85 €	2 063,95 €
11 ^{ème}		562	2 602,22 €	227,95 €	204,53 €	21,70 €	2 148,04 €
Pension civile : 8,76% au 1er janvier 2013 contribution solidarité : 1% du salaire net CSG et CRDS : assiette de 98,25% du traitement brut /taux 7,5% + 0,5%							

La FSU refuse une gestion élitiste de nos carrières

Nos corps d'origine avaient des gestions très différentes (CAP locales des contrôleurs des TPE-AIT, CAP nationales des CAM et des TSE). La fusion suppose une réflexion approfondie des carrières qu'auront ensemble tous les TSDD.

La DRH a présenté son projet lors d'une unique réunion le 7 janvier 2012. Elle proposait d'instaurer **une promotion « classique » pour certains** sur la base des évaluations individuelles, n'offrant aux autres que la perspective de promotions 3 à 5 ans avant la retraite (« principalat ») pour qui saurait présenter un projet professionnel personnel. Et les TSDD qui ne seraient pas principaux et les principaux qui ne seraient pas passés TSCDD auraient la possibilité d'être promus 6 mois avant la retraite (TRGS : retraits dans le grade supérieur). Face à la contestation des syndicats, la DRH a retiré son projet de « principalat » et publié une note pour les promotions 2013 (cf. ci-contre). Mais la question se posera de nouveau après les élections de la CAP.

La FSU refuse une gestion individualisée et élitiste fondée sur les évaluations individuelles alors que nos carrières s'inscrivent dans un cadre collectif lié aux réalités des services et des équipes de travail. **Nous revendiquons la prise en compte de critères objectifs** (ancienneté de service public, âge, durée de blocage au dernier échelon...).

La promotion des retraits (TRGS) ne doit pas banaliser les blocages de carrière pour la majorité des agents en laissant miroiter une promotion symbolique pour les six derniers mois avant le départ à la retraite.

Pour la FSU, tout agent doit pouvoir atteindre le dernier échelon du 3ème grade.



Les avancements de grade des TSDD selon la DRH

Le statut des TSDD (décret 2012-1064 du 18 septembre 2012) définit les conditions pour être promu au grade supérieur. Pour un avancement au choix, il faut être proposé par son service, passer l'« harmonisation » (tri et classement par la DREAL, la MIGT-8, ou la direction de centrale) avant passage en CAP. Faute de postes de promotion en nombre suffisant, la DRH fixe des « règles de gestion » qu'elle publie dans une note (signée le 28 janvier 2013).

Accès au grade de TSPDD

Les conditions statutaires

Être TSDD depuis un an dans le 6^{ème} échelon et avec au moins cinq années de services effectifs en B au 31 décembre 2013

Les critères de gestion

Promotion dite « Classique »	Promotion TRGS (retraits)
- capacité à exercer des fonctions de plus haut niveau (autonomie et responsabilité), - qualité du parcours professionnel - compétences et capacité d'adaptation - manière de servir (entretien professionnel et 6 dernières appréciations générales)	Sur proposition du chef de service. Critère : la manière de servir Engagement à partir à la retraite entre le 1er juillet de l'année et le 30 juin de l'année suivante (6 mois comme TSPDD pour en bénéficier à la retraite).

Accès au grade de TSCDD

Les conditions statutaires

Être TSPDD depuis un an dans le 6ème échelon et avec au moins cinq années de services effectifs en B au 31 décembre 2013

Les critères de gestion

Promotion dite « Classique »	Promotion TRGS (retraits)
10 ans dans le corps de TSDD dont 5 ans comme TSPDD avec l'occupation de 3 postes ou l'approfondissement de son domaine - qualité du parcours professionnel - capacité d'adaptation à des fonctions de responsabilité (encadrement / expertise). - manière de servir (entretien professionnel, 5 dernières appréciations générales et nature des élargissements de poste) Pour spécialistes ou experts, évaluations régulières par les comités de domaine.	Sur proposition du chef de service. Critère : la manière de servir Engagement à partir à la retraite entre le 1er juillet de l'année et le 30 juin de l'année suivante (6 mois comme TSCDD pour en bénéficier à la retraite).

Pour une transparence du processus de promotion

Depuis des années, les MIGT effectuaient une sélection opaque des promouvables. Ce rôle d'« harmonisation » a été dévolu aux DREAL (et la MIGT 8, la DRIEA et les directions de centrale). **Nous refusons ce système** qui sélectionne les agents hors de tout contrôle et en l'absence de toute concertation.

Pour la FSU, **la concertation sur les promotions** doit être systématique dans les services avant transmission des propositions à la DRH. La CAP doit pouvoir remplir son rôle de contrôle et d'avis sur les choix de l'administration et les élus celui de porte-paroles de tous les agents.

La défense du service public, une priorité pour la FSU

Les incessantes réorganisations passées (plutôt des désorganisations), la RGPP avec ses suppressions d'effectifs, relookée en MAP (modernisation de l'action publique) pour mieux continuer, la nouvelle décentralisation qui se prépare aujourd'hui sous la pression de lobbies et jamais sur la place publique... Autant de raisons d'être inquiets.

Comment envisager notre avenir professionnel dans ce contexte d'incertitude sur les missions et sur la place des services de l'Etat, ministériels comme interministériels ? Ce que chacun voit, c'est :

► une « feuille de route » pour la transition écologique qui, comme le Grenelle de l'environnement, se heurte à des choix économiques qui ne permettent toujours pas de construire une société écologiquement soutenable et socialement juste,

► l'annonce d'une agence de la biodiversité avant toute réflexion sur ce qu'elle pourrait être.

► le passage des services de navigation en établissement public,

► la transformation du réseau scientifique et technique en établissement public conçu comme une usine dont on voit mal les avantages sur un fonctionnement en réseau... et dont on peut douter de l'ouverture aux collectivités locales tant prônée.

Mais c'est aussi une remise en cause radicale du rôle de l'Etat comme partenaire des collectivités et garant de l'égalité des territoires

► l'abandon programmé des missions de l'ATESAT,

► l'abandon imposé des missions ADS ; d'ores et déjà ce sont plusieurs centaines d'ETP qui doivent être supprimés d'ici fin 2013 dans les DDT(M) !

La disparition de ces missions au sein des services déconcentrés fait encore

perdre d'avantage de diversité et d'attractivité à nos métiers alors que de nombreux élus locaux manifestent leur désarroi face à une réelle perte d'auto-

nomie et une majoration des coûts de prestations qui vont leur être imposées.

Au final, au nom des économies d'échelle, cette re-centralisation locale n'est pas un gage d'équité territoriale.

Le Service Public et donc l'emploi public abandonnent les territoires les moins peuplés.

A la FSU, le service public on l'aime et on le défend, sur tous les territoires et pour toutes ses missions!



Une liste FSU représentative de toute la diversité des TSDD

Femmes et hommes en poste dans les différents services et établissements publics des ministères MEDDE et METL, les candidat(e) sur la liste FSU ne sont pas des permanents syndicaux mais **des collègues, comme vous.**

Onze sont d'anciens TSE, sept des ex-contrôleurs des TPE et deux des ex-CAM.

C'est dire si la FSU, en se présentant à ce scrutin, entend **défendre tous les TSDD, quelle que soit leur spécialité,** et leur droit à une véritable carrière dans chacune des spécialités reconnues dans le statut.

Avec la FSU, vos élu(e)s seront vos porte-paroles. Ils (elles) s'engagent à défendre les agents, syndiqués ou non, et à promouvoir les logiques de solidarité, contre les divisions et les corporatismes et pour le service public.

Avec la FSU, attachée à développer l'unité syndicale, ils (elles) chercheront à favoriser les actions intersyndicales parce qu'ensemble, on est plus fort face aux directions, au ministère, au gouvernement...

Pour contacter les syndicats FSU du MEDDE-METL

Une adresse : fsu-meddtl@fsu.fr

Deux sites internet :

- Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU)
www.sne-fsu.org
- Syndicat national unitaire interministériel des territoires, de l'agriculture et de la mer (SNUITAM-FSU)
www.sup-equip.org

Syndicats FSU du MEDDE-METL - 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS

